



DECISION N° 011 /D/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CAB/2024 DU 09 Août 2024

Portant attribution de la Lettre-Commande de l'Appel d'Offres national ouvert (en procédure d'urgence)

N° 005 /AONO/COMMUNE ENDOM/MAIRE/CIPM/2024/DU 26 juin 2024

RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS A USAGE HOSPITALIER AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'EBOMAN, ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MEDJEME (PHASE I), DANS LA COMMUNE D'ENDOM DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, EN DEUX LOTS

- Lot 1 - Travaux de réhabilitation de bâtiments à usage hospitalier au Centre de Santé Intégré d'EBOMAN

LE MAIRE

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu La Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2024 ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
Vu le décret n°93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial
Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, Portant Code des Marchés Publics
Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
Vu l'Arrêté n°000326/A/MINDDEVEL/DCTD du 18 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEKOLO ESSAMA René Auguste** comme Maire de la Commune d'Endom à l'issue du scrutin Municipal du 09 février 2020 ;
Vu la Circulaire N°026/C/MINFI du 29 décembre 2023 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2024 ;
Vu Dossier d'Appel d'Offres National ouvert N°005/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2024 du 26 juin 2024 relatif aux **Travaux de réhabilitation de bâtiments à usage hospitalier au Centre de Santé Intégré d'EBOMAN et de Construction du Centre de Santé Intégré de MEDJEME (phase I) ; dans la Commune d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, en deux lots ;**
Vu la lettre du Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune d'Endom relative à la proposition d'attribution

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire **EUROPE CAMER** est déclaré attributaire de la Lettre-Commande du **Lot 1 – pour les Travaux de réhabilitation de bâtiments à usage hospitalier au Centre de Santé Intégré d'EBOMAN**, de l'Appel d'Offres National ouvert sus visé.

Le montant de l'offre de l'attributaire est de **10.000.000 FCFA TTC** (dix millions de francs Toutes Taxes Comprises).

Le délai d'exécution est de **trois (03) mois maximum**, à compter de la date notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du lot.

Article 2 : Le Directeur Général de **EUROPE CAMER** est invité à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), pour l'élaboration et la souscription de la Lettre-Commande correspondante.

Article 3 : Le Directeur Général de **EUROPE CAMER** est tenu au respect de toutes les dispositions de la Lettre-Commande et de ses éventuels avenants./-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINSANTE
- PREFET N/M
- ATTRIBUTAIRE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Fait à Endom le 09 Août 2024

LE MAIRE